



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### NOUVEAUX BACS DE RÉCUPÉRATION DANS LES LIEUX PUBLICS MUNICIPAUX À SAINT-JÉRÔME

SAINT-JÉRÔME, LE 6 NOVEMBRE 2008 – Dans le but de compléter son réseau de bacs de récupération, la Ville de Saint-Jérôme installera des bacs à l'intérieur de ses bibliothèques, ses arénas, ses centres communautaires et au Quartier 50+.

La Ville a fait l'achat de ces bacs après avoir obtenu une subvention de 32 000 \$ d'un organisme nommé *Table pour la récupération hors foyer*. Parmi ses objectifs, la *Table pour la récupération hors foyer* vise l'optimisation de la collecte sélective de toutes les matières recyclables générées dans des endroits publics, et notamment les aires publiques municipales.

« Nous avons fait l'acquisition d'une cinquantaine de nouveaux bacs pour donner aux Jérômiennes et aux Jérômiens de nouveaux moyens de récupération faciles à utiliser. Cela s'inscrit dans notre approche globale en matière environnementale et s'ajoute aux nombreuses actions de la Ville en ce domaine », a déclaré Martin Pigeon, conseiller municipal et président de la Commission de l'environnement de la Ville de Saint-Jérôme.

« Les citoyens peuvent être fiers de leur performance en matière de récupération. De toutes les matières recyclables destinées aux bacs bleus, on en récupère à Saint-Jérôme 70 %, alors que l'objectif national est de 60 %. Les efforts de nos citoyens ont permis d'augmenter de 75 % la quantité des matières récupérées par porte en l'espace de seulement cinq ans. Un résultat exceptionnel », a conclu M. Pigeon.

Selon les résultats enregistrés par la Division de l'environnement, entre 2002 et 2007, la quantité annuelle de matières résiduelles exprimée en « tonne par porte » est passée de 0,119 à 0,208 (soit de 100 kg à 208 kg par porte). Les nouveaux bacs seront placés au cours des prochains jours. En plus des matières recyclables, certains bacs comportent une section pour les ordures afin de maintenir la propreté des lieux.

La Ville de Saint-Jérôme tient à remercier la MRC Rivière-du-Nord qui pilote ce programme de subventions destiné aux municipalités de son territoire.

-30-

Source :  
Louis Parent, Service des communications  
Ville de Saint-Jérôme 450 436-1511